

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Délibération DC 2024-079

Attribution d'un lot de faible montant passé sans publicité pour la rénovation du chalet-refuge de Camurac (terrasse)

Date de convocation : 24 mai 2024	Liste des délibérations affichées le : 31 mai 2024
Nombre de conseillers en exercice : 83	Présents : 43 à l'ouverture de la séance
Absents et dépôts de pouvoirs : 3	Excusés : 25 Autres absents : 12 Votants : 46

Présents : Christophe PIQUEMAL (Aunat), Philippe PARRAUD (Axat), Jean Claude MICHELOU (Axat), Jean-Pierre ADROIT (Belcaire), Georges RAMON (Belvis), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Alfred VISMARA (Cailla), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Evelyne GARROS (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre), Joseph LLOPIS (Comus), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espérazza), Rose-Marie DAROT (Espérazza), Elvire ANDREWS (Espérazza), Patrick EMERY (Galinagues), Dominique BRUCHET (Gincla), Yves ANIORT (Granes), Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Jean-Jacques GERVAIS (Le Clat), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Mohamed EL HABCHI (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Krystel LAENGER (Rivel), Hervé CHAPUT (Rodome), Jean-Louis BOUSQUET (Roquefeuil), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Julien SADDIER (Sonnac sur l'Hers), Incarnation MARTY (Saint Ferriol), Cédric PLICHARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec) et Jeanine BOULET (St Louis et Parahou), Thierry COUTEAU (Ste Colombe sur l'Hers), Ghislaine PLAS (Val de Lambronne), Anthony CHANAUD (Val du Faby), Georges BENNAVAIL (Val du Faby) et David RODRIGUES (Villefort).

Procurations : Gilbert SIMON (Campagne sur Aude) à David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Christian ARAGOU (Le Bousquet) à Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens) et Pierre CASTEL (Quillan) à Sophie BOUTTIER (Quillan).

Excusés : Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Julie LE MORVAN (Espérazza), Olivier FROMILHAGUE (Espérazza), Gaël SAN MARTIN (Espérazza), Patrick CAZAUD (Espérazza), Didier PARIS (Fontanes de Sault), Daniel CALVI (Ginoles), Lydie MUNIER (Joucou), Alain BONNERY (Nébias), Marie-Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Olivier FERRIER (Puivert), Jacques SIMON (Quillan), Amandine MORENO (Quillan), Jacques MANDRAU (Quillan), Jean POLY (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Rose Marie MANAUD (St Martin Lys), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette) et Jean-Christophe GAUVRIT (Tréziers).

Absents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Lucien RIVIE (Belfort sur Rebenty), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Eric ASTIER (Corbieres), Claire THENARD (Courtauly), François LACROIX (Espezal), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Jean Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Nadia PARACHINI (Quillan) et Serge BACAVE (Saint Benoit)

Secrétaire de séance : David FERNANDEZ

Par délibération n° DC 2023-066, le marché de travaux de rénovation du refuge à usage de restaurant associé à la station intercommunale de ski de Camurac a été attribué comme suit, pour un budget prévisionnel de l'opération initialement établi à 203 500,00 € HT, dont 80 % de subvention (30% dédiés à la rénovation énergétique) :

Lot	Attributaire		
1/ Couverture	MP Charpente		61 537,45 €
2/ Menuiseries	SARL DE DIOS Frères	Offre de base menuiseries alu	65 641,00 €
3/ Chauffage	Pays de Sault construction	Offre de base chaudière à granules	16 230,00 €* 1 150,00 €
		Option ballon d'eau chaude	
TOTAL MARCHÉ			144 558,45 €

*Montant corrigé

Suite à une consultation sans publicité pour les lots de faibles montants au sens de l'article R2122-8 du Code de la commande publique, il est proposé au Conseil d'attribuer le lot correspondant à la réfection de la terrasse à l'entreprise MP charpente pour un montant de 35 800 € HT.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment l'article R.2122-8,

Vu la délibération du Conseil de la communauté n° DC 2023-066 du 27 juillet 2023,

Vu les devis établis par l'entreprise MP Charpente pour la réfection de la terrasse du refuge associé à la station intercommunale de ski de Camurac,

Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	43	Suffrages exprimés	46
Retraits avant vote	0	Pour	46
Abstentions	0	Contre	0

DECIDE :

Article 1 : Les travaux de réfection de la terrasse dans le cadre des travaux de rénovation du refuge associé à la station intercommunale de ski de Camurac sont attribués à MP Charpente pour un montant de 35 800,00 € HT.

Article 2 : Le Président est autorisé à signer les devis correspondants ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution du marché.

Pour extrait conforme
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 17.06.2024
- ❖ et de sa publication le 17.06.2024